

PORTES OUVERTES CHEZ LES ARCHITECTES UNE ACTION PÉDAGOGIQUE À DÉVELOPPER

En juin 2014 s'est tenue la première édition de l'opération nationale « Les Architectes ouvrent leurs portes », initiée par le Conseil de l'Ordre. Parmi les 1200 agences d'architecture bretonnes, 85 se sont prêtées au jeu. L'aventure est reconduite les 12 et 13 juin prochains partout en France, avec de nouvelles rencontres.



Initiés ou amateurs curieux, le public de l'édition 2014 a pu découvrir les coulisses de l'architecture, ses acteurs et leurs projets, les outils et la méthodologie liée à la profession, mais aussi participer à des activités ludiques et pédagogiques. Certaines agences se sont même rapprochées d'écoles primaires pour expliquer leur métier et initier les plus jeunes à la culture architecturale. Ce sont d'ailleurs les agences les plus inventives en matière d'animation qui ont rencontré le plus de succès : projections vidéos, ateliers pédagogiques, regroupement entre agences pour proposer des circuits de visite ou des jeux de piste, communication dans l'espace public (avec autorisation)... l'originalité était de mise, et devra l'être encore en 2015, pour séduire un public que nous voudrions toujours plus large.

Alors que certains médias locaux ont refusé de promouvoir l'événement au motif qu'il s'agissait de publicité, rappelons que l'architecture est déclarée d'intérêt public depuis la loi du 3 janvier 1977 et que l'ouverture de ses coulisses est avant tout une action pédagogique. Au travers de « Les Architectes ouvrent leurs portes », l'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à la culture architecturale et à l'urbanisme, en un mot : à la qualité de notre cadre de vie de demain.

Rendez-vous donc les 12 et 13 juin 2015 pour la 2^e édition, avec encore plus de visiteurs et d'agences participantes ! Trouvez l'agence ouverte près de chez vous : www.portesouvertes.architectes.org M.P.

LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Vous brûlez sûrement d'en savoir plus sur les outils réglementaires de la protection du patrimoine, qui est une thématique de première importance pour les professionnels de l'acte de construire. Conseiller pour l'architecture à la DRAC de Bretagne⁽¹⁾, Denis-Marie Lahellec était venu nous en parler en octobre 2014. Résumé.



Avec ses collègues architectes des bâtiments de France réunis au sein des STAP⁽²⁾, Denis-Marie Lahellec est en charge d'une partie de la politique de protection du patrimoine (espaces protégés), du soutien aux institutions pour la diffusion de la culture architecturale urbaine et paysagère, et du commissariat du gouvernement auprès du Conseil de l'Ordre des Architectes.

Lors de sa venue au siège du Conseil de l'Ordre des Architectes il y a quelques mois, en sa qualité de Conseiller pour l'architecture à la DRAC, Denis-Marie Lahellec avait détaillé l'historique de notre système législatif de protection du patrimoine et fait apparaître l'évolution, les usages, les spécificités et les complémentarités des outils utilisés.

Rappelons tout d'abord que le patrimoine protégé par le Ministère de la culture peut être bâti (architectural ou urbain), naturel, paysager ou culturel, et de statut public ou privé.

Les grandes étapes et les principales Lois⁽³⁾ (codifiées dans le code du patrimoine) concernant la protection du patrimoine bâti sont :

- Loi de 1913 sur les monuments historiques,
- Loi de 1943 introduisant les abords des monuments historiques,
- Loi de 1962 (« Loi Malraux ») sur les secteurs sauvegardés, introduisant les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV),
- Loi de 1983 définissant les zones de protection du patrimoine architectural et urbain, puis paysager (1996) (ZPPAU et ZPPAUP),
- Loi de 2001 SRU définissant de manière plus fine les zones de protection des abords des MH,
- Loi de 2010 « Grenelle 2 » définissant les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP⁽⁴⁾), en remplacement des ZPPAUP.

Au-delà de ces outils réglementaires d'intérêt public, non modifiables sinon au travers de nouvelles dispositions législatives, et particulièrement pertinents parce que communs à l'ensemble du territoire, il existe d'autres mesures de reconnaissance patrimoniale. Ce sont les « labels », souvent attribués sous condition de mise en œuvre d'une protection réglementaire (secteur sauvegardé ou AVAP), mais pouvant être retirés si les critères ne sont plus remplis. Le label peut être d'intérêt international, tel que le « classement

UNESCO », national comme les « Villes et pays d'art et d'histoire », ou encore régional comme, en Bretagne, les « Petites cités de caractère ».

Les mesures de protection réglementaires sont, quant à elles, menées conjointement par l'État via le Ministère de la culture, et par les collectivités locales concernées. Mis à part le secteur sauvegardé, qui constitue en lui-même un document d'urbanisme patrimonial, les autres mesures sont des servitudes à prendre en compte pour l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale) et également dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir...).

Ces outils de protection du patrimoine architectural urbain et paysager sont, pour leur application, codifiés dans le code du patrimoine. Ils peuvent être amenés à évoluer en fonction de nouvelles législations, d'origine parlementaire ou gouvernementale.

Pour en savoir plus sur « Les outils réglementaires de la protection du patrimoine », rendez-vous sur le site internet de la DRAC : culturecommunication.gouv.fr, rubriques Régions / Drac-Bretagne / Aides-et-demarches / Archeologie-architecture-musee-patrimoine / Espaces-protéges-Travaux-et-etudes. D-M. L.

- (1) Direction Régionale des Affaires Culturelles, service déconcentré du Ministère de la culture en région
- (2) Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine
- (3) La Loi de protection des sites (classés ou inscrits), sous la tutelle du Ministère de l'écologie, est codifiée dans le code de l'environnement
- (4) Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

En 2015, soyez encore plus nombreux à vous rendre sur les salons bretons de l'habitat pour échanger avec les architectes !

CONSULTATIONS GRATUITES D'ARCHITECTES SUR LES SALONS !

Les salons de l'habitat, de l'immobilier, etc... sont un formidable endroit de rencontre entre les architectes et les particuliers. Chaque année, l'Ordre des Architectes propose aux organisateurs de salons qui le souhaitent l'animation d'un stand par des architectes bénévoles. Au programme : de la pédagogie, des conseils gratuits, des échanges autour de la documentation mise à disposition et, bien souvent, un petit café partagé.



Les particuliers ont besoin de comprendre le métier d'architecte, et de savoir comment il fonctionne. Ils sont par exemple souvent surpris d'apprendre que c'est une profession réglementée dont l'exercice et l'organisation suivent des dispositions législatives. Les salons sont l'occasion de réexpliquer le métier, le rôle et les compétences des architectes, qui peuvent intervenir dans tous les types de projets, grands et petits : construction, rénovation, aménagement, agrandissement, transformation d'espace, problématique d'économies d'énergie ou de luminosité... L'architecte est le mieux placé pour délivrer un avis, un conseil ou un diagnostic, car il dispose d'une expertise unique et d'une vision globale en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. De l'analyse du projet à son aboutissement, il est en mesure de tout prendre en charge. Profitez également des salons pour en savoir plus sur les démarches administratives, mais aussi sur les études qui mènent à cette profession ou encore sur les organisations de diffusion de la culture architecturale, etc. Chaque question trouve sa réponse et chaque visiteur peut repartir avec de la documentation (panorama, livret, cartes postales...).

Au cours des 3 dernières années, près de 50 architectes volontaires se sont rendus disponibles pour rencontrer le public, notamment à Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Quimper. Environ un millier de personnes ont ainsi pu bénéficier de leurs conseils et faire avancer leurs projets de rénovation, extension, construction, travaux, etc. M.P.



LIAMM

LE LIEN ENTRE LES ARCHITECTES BRETONS ET VOUS

PROTECTION
DU PATRIMOINE
LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

LES ENJEUX DE LA
RÉCEPTION DE CHANTIER

BILLET D'HUMEUR
PAR DENIS LEFORT

PORTES OUVERTES
12 & 13 JUIN

SALONS ET ÉVÉNEMENTS

LE GRAND AGENDA
PRINTEMPS / ÉTÉ

©Guillaume Prié / MAM Architectes Rennes



AGENDA

Ordre des Architectes
12 - 13 juin National - Journées Portes Ouvertes des agences d'architecture
26 juin Lyon - Universités d'été de l'Architecture - Anticiper les mutations -
25 au 27 sept Saint-Malo - Quai des Futurs - Vivons local, plaisir, responsable, connecté -
18 au 20 sept Quimper - Breizh Transition - Festival de la transition énergétique et du développement durable -

École d'architecture de Bretagne - ENSAB
rennes.archi.fr
1^{er} au 5 juin Rencontres de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR)
16 juin Séminaire du réseau PAPIer autour de l'enseignement de l'architecture et du paysage
24 juin Conférence et lectures de Jean-Christophe Bailly « L'espace, ville ouverte »
19 et 20 sept Journées Européennes du patrimoine

Maison de l'Architecture et des espaces Bretagne - MAeB
architecturebretagne.fr
Expos QUIMPER
25 mai au 31 juillet CAUE
« Petite combines et bons tuyaux ». L'architecture en mode récup !
30 mai au 13 juin Médiathèque des Ursulines
« Des constructions ! Mémoires de Kermoyan » - Pascal Perennec, photographe
30 mai au 13 juin - Médiathèque + Maison pour Tous de Penhars
« Les habitants exposent »
1^{er} juillet au 29 août Maison du Patrimoine
« Suivre un chantier dans ses différentes phases m'intéressait pour son aspect "reportage". Pascal Léopold, photographe

Expo RENNES
Juin - Juillet - MAeB - Prix Architecture Bretagne
Visites de projets lauréats ou mentionnés au Prix d'Architecture de Bretagne
Inscriptions sur site MAeB
12 juin Saint-Malo (35) - Les terrasses du Rocher / Atelier Loyer Architectes
19 juin Ploudalmézeau (29) - Rénovation/extension d'un moulin / Atelier d'ici
19 juin Le Guivinec (29) La maison LC / Agence Bohuon Bertic Architectes
2 juillet St Martin des Champs (29) Domotic Fermatures / Laurent Guyader, architecte
3 sept La Roche Derrien (22) La Maladrerie / Atelier du Lieu - Atelier Rubin

www.architectes.org LIAMM #2 - Juin 2015
LE LIEN ENTRE LES ARCHITECTES BRETONS ET VOUS

